

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision : 2025/12/15

Version: 10.0

page: 1/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

Banvel® VM Herbicide

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: produit phytosanitaire, herbicide

* L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, Étage 2
Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTREC: 1-800-424-9300

BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Autres moyens d'identification

Formule brute: C₈ H₆ Cl₂ O₃ . C₄ H₁₁ N O₂

famille chimique: Pas de données applicables disponibles.

PCP # 29249

2. Identification des dangers

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

Classification du produit

Skin Corr./Irrit.
STOT SE

1B
3 (Peut provoquer
somnolence et

Corrosion/irritation cutanée
Toxicité Spécifique pour certains Organes
Cibles (exposition unique)

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 2/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

STOT SE	vertiges.) 3 (Irritant pour le système respiratoire)	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	1	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	2	Danger pour le milieu aquatique - chronique

Éléments d'étiquetage

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260	Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 3/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

| dicamba

| Numéro CAS: 1918-00-9

| Teneur (W/W): 39.4 %

| Synonyme: 3,6-Dichloro-2-methoxybenzoic acid; 3,6-Dichloro-o-anisic acid,

| Dicamba

| 2-(2-aminoéthoxy)éthanol

| Numéro CAS: 929-06-6

| Teneur (W/W): > 10.0 - < 30.0%

| Synonyme: 2-(2-Aminoethoxy)ethanol

| Ethanamine, 2,2'-oxybis-

| Numéro CAS: 2752-17-2

| Teneur (W/W): > 0.1 - < 1.0%

| Synonyme: Pas de données disponibles.

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Les secouristes devraient porter le matériel de protection personnel pour empêcher l'exposition. Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Lorsque inhalé:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Repos, air frais, secours médical. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle.

Lorsque en contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 4/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Laver la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 à 20 minutes.

Lorsque en contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Tenir les yeux ouverts et rinser lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rinser.

Lorsque avalé:

Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes. Secours médical immédiat.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection contre l'incendie:

Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 5/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prendre les mesures de protection adéquates. Evacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Eteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée. La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Collecter l'eau de lavage pour l'éliminer conformément aux méthodes approuvées.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur extrême. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le matériel électrique doit être conforme au code électrique national. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement. Une décharge électrostatique pourrait causer l'inflammation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.

Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination.

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 6/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

Conception d'installations techniques:

Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un système de filtre de type chimique / mécanique TC23C certifié NIOSH (ou équivalent) pour enlever une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs. Pour les situations où les concentrations dans l'air peuvent dépasser le niveau pour lequel un appareil respiratoire filtrant est efficace ou où les niveaux sont inconnus ou mettent la vie en danger, utiliser un masque facial autonome à oxygène sous pression ou un masque facial respiratoire à adduction d'air avec échappement.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques, Le choix des gants protecteurs doit se faire en fonction de l'évaluation par l'utilisateur des risques dans son milieu de travail.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Le lieu de travail devrait être pourvu d'une douche et d'un dispositif de rinçage oculaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Les équipements de protection individuelle devraient être décontaminés avant réutilisation. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Retirer les vêtements souillés. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Etat physique:	liquide
Odeur:	doux(ce), agréable, doux(ce)
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Couleur:	bleu clair - vert

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 7/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Valeur du pH:	env. 8.0 (25 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)	
point de solidification:	< 0 °C	
Point d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 100 °C	
Point de sublimation:	Données se rapportant au solvant Pas de données applicables disponibles.	
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.	
Inflammabilité:	Sur la base de la structure ou de la composition il n'y a aucune indication d'inflammabilité	
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Auto-inflammation:	465 °C Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 23.3 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 1.23 g/cm3 (25 °C)	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	Pas de données disponibles.	
<i>Données relatives à : Dicamba</i>		
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	-0.55 (25 °C)	(Ligne directrice 107 de l'OCDE)
	-1.8 (25 °C)	(Ligne directrice 107 de l'OCDE)
	-1.9 (25 °C)	(Ligne directrice 107 de l'OCDE)

Température d'auto-inflammation:	non auto-inflammable Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.	
Décomposition thermique:	env. 230 °C Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 8/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Viscosité dynamique:	22.4 mPa.s (25 °C)	
Viscosité, cinématique:	env. 18.36 mm ² /s	(calculé à partir de viscosité dynamique)
Solubilité dans l'eau:	soluble	
Solubilité (quantitative):	Pas de données disponibles.	
Solubilité (qualitative):	Pas de données disponibles.	
Poids moléculaire:	Pas de données disponibles.	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Autres informations:	Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.	

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable.

Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu. Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter le stockage prolongé. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter toute contamination. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter les températures extrêmes.

Matières incompatibles

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

env. 230 °C

Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 9/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë: Légèrement toxique après une seule ingestion. Légèrement toxique après un contact cutané de courte durée. Relativement non toxique après une inhalation de courte durée.

Par voie orale

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Inhalation

Type de valeur: CL50

espèce: rat

Valeur: > 5.3 mg/l

durée d'exposition: 4 h

Par voie cutanée

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,000 mg/kg

Evaluation des autres effets aigus

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Effets narcotiques possibles (sommolences ou vertiges). Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Irritation / corrosion

Evaluation de l'effet irritant: Non irritant pour les yeux et la peau.

Peau

espèce: lapin

Résultat: non irritant

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Oeil

espèce: lapin

Résultat: non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Sensibilisation

Evaluation de l'effet sensibilisant: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 10/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

test de Buehler modifié
espèce: cobaye
Résultat: non sensibilisant
Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

Danger par Aspiration
non applicable

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-(2-aminoéthoxy)éthanol

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion. Provoque la mort lors d'une exposition répétée ou prolongée.

Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-(2-aminoéthoxy)éthanol

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Les études sur les animaux ont indiqué des effets sur la reproduction uniquement à des doses également toxiques pour les animaux parents.

Tératogénicité

Evaluation du caractère tératogène: Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Troubles médicaux aggravés par la surexposition

Les personnes ayant déjà des maladies affectant l'appareil respiratoire, la peau ou les yeux sont plus sensibles à des expositions excessives.

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 11/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité en milieu aquatique

Evaluation de la toxicité aquatique:

Il y a une forte probabilité que le produit n'e soit pas nocif pour les poissons. Il y a une forte probabilité que le produit ne soit pas nocif de façon aiguë pour les invertébrés aquatiques. Toxique de façon aiguë pour les plantes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons

CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques

CE50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (statique)

Plantes aquatique(s)

CE50 (7 j) > 100 mg/l, *Lemna gibba*

CE10 (7 j) 1.7 mg/l, *Lemna gibba*

Toxicité vis-à-vis des poissons

Données relatives à : Dicamba

CL50 (96 h) > 98.5 mg/l, *Danio rerio*

Plantes aquatique(s)

Données relatives à : Dicamba

CE50 (72 h) > 87 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

NOEC (72 h) 43 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE50 (14 j) 0.94 mg/l (taux de croissance),

CE 20 (14 j) 0.35 mg/l (taux de croissance),

NOEC (14 j) 0.27 mg/l,

CE50 (14 j) > 3.2 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba*

La valeur correspond à la concentration la plus élevée utilisée lors du test.

NOEC (14 j) 0.19 mg/l, *Lemna gibba*

Effets chroniques sur poissons

Données relatives à : Dicamba

NOEC (25 j) 10 mg/l, *Pimephales promelas*

Effets chroniques sur invertébrés aquat.

Données relatives à : Dicamba

NOEC (35 j) 5.8 mg/l, *Mysidopsis bahia*

Evaluation de la toxicité terrestre

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 12/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Forte possibilité de non nocivité à effets aigus pour les organismes terrestres.

autres non-mammifères terrestres

CL50 1,265 mg/kg, *Colinus virginianus*

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Données sur l'élimination

Elimination du produit:

Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

Elimination des emballages:

Rincer le conteneur ou le revêtement selon les besoins pour l'élimination. Ajouter des résidus de rinçage pour vaporiser le réservoir. Recommander l'écrasement, le perçage ou d'autres moyens pour empêcher toute utilisation non autorisée des conteneurs utilisés. Respecter les préconisations complémentaires figurant sur l'étiquette du produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHS
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient DICAMBA)

Transport maritime

IMDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHS

Sea transport

IMDG

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9, EHS

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 13/14

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Polluant marin: OUI
Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient DICAMBA)

Marine pollutant: YES
Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains
DICAMBA)

Transport aérien

IATA/ICAO
Classe de danger: 9
Groupe d'emballage: III
N° d'identification: UN 3082
Étiquette de danger: 9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(contient DICAMBA)

Air transport

IATA/ICAO
Hazard class: 9
Packing group: III
ID number: UN 3082
Hazard label: 9, EHSM
Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains
DICAMBA)

Autres informations

Exempté de la réglementation en cas de transport par route ou par rail conformément aux dispositions du TMD 1.45.1. Cette exemption prévoit qu'aucun document d'expédition de marchandises dangereuses ou signal de sécurité n'est requis pour ce produit lorsqu'il est transporté par voie terrestre ou par rail. Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette inférieure à 450 L/450 kg en vertu des dispositions du TMD : Disposition spéciale 99(2).

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

Protection des cultures DSL, CA libre / exempté

Exigences de la loi sur les produits antiparasitaires en matière d'étiquetage

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les renseignements sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



Crâne et os
croisés dans un
triangle inversé
AVERTISSEMENT:

Fiche de données de sécurité

Banvel® VM Herbicide

Date de révision: 2025/12/15

Version: 10.0

page: 14/14
(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Irrite les yeux
CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.
NOCIF SI AVALÉ.
Nocif si absorbé par la peau.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, qui sont indiquées sur l'étiquette.

16. Autres informations

FDS rédigée par:

BASF NA Product Regulations

FDS rédigée le: 2025/12/15

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

Banvel® VM Herbicide est une marque déposée de BASF Canada ou BASF SE

Date / mise à jour le: 2025/12/15

Date / Version précédente: 2025/03/12

Version: 10.0

Version précédente: 9.0

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ